

Nomination d'une nouvelle présidente de la Commission de l'équité salariale - la Fédération des femmes du Québec et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail sont extrêmement déçus.

Montréal, 21 juin 2007 - La Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) sont extrêmement déçus de la nomination de Me Louise Marchand à la présidence de la Commission de l'équité salariale (CES). « Me Marchand est associée de très près aux organisations patronales qui représentent des entreprises qu'elle devra interpeller dans le cadre de ses fonctions. Étant donné ses antécédents, la nouvelle présidente sera-elle capable de concerter les différents acteurs sur la question, qu'ils viennent des syndicats, du patronat ou du mouvement des femmes ? », de questionner Michèle Asselin, présidente de la FFQ.

Les deux organismes avaient pourtant soumis au ministre du Travail, M. David Whissell, les candidatures de personnes qui ont une expertise reconnue et qui ne peuvent porter flanc à quelque apparence de conflit d'intérêt. Ils déplorent que le gouvernement n'ait pas tenu compte de leur recommandation.

Dix ans après l'adoption de la Loi, nous sommes à la croisée des chemins pour les très nombreuses travailleuses, particulièrement celles non syndiquées, qui attendent toujours la reconnaissance de leur droit à l'équité salariale. Selon une étude de la CES, près de la moitié des entreprises du secteur privé n'ont pas encore réalisé l'équité salariale. « La grande majorité de ces entreprises ne sont pas syndiquées, ce qui veut dire, en général, que les travailleuses de ces entreprises sont moins informées de leurs droits, moins en mesure de savoir si leur entreprise a fait les démarches requises ou non et, surtout, moins en mesure de porter plainte en cas de non respect de leurs droits ! », de déclarer Nathalie Goulet, directrice du CIAFT. Par ailleurs, le maintien de l'équité salariale sera également un enjeu majeur et devra être balisé et encadré de façon claire.

Mobilisés depuis plus de dix ans pour le droit à l'équité salariale, la FFQ et le CIAFT entendent demeurer vigilants sur ce dossier, particulièrement pour y revendiquer les droits des travailleuses non syndiquées.

- 30 -

Renseignements : Michèle Asselin, FFQ, 514-232-4847 (cell.) ; Nathalie Goulet, CIAFT, 514-839-1220 (cell.)